

AFFAIRE N° 45

OBJET - Autorisation d'agir en justice - Affaire ELLAMA Stephen C/
Commune de SAINT-DENIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération n° 25 en date du 25 février 1982, vous m'avez autorisé à défendre en première instance contre Monsieur Stephen ELLAMA dans l'action en opposition formée par ce dernier contre un commandement de payer du Trésorier Principal de Saint-Denis (recouvrement des indemnités d'occupation du local communal à usage commercial occupé par Monsieur ELLAMA).

Le Tribunal d'Instance de Saint-Denis, par un jugement en date du 16 novembre 1982, ayant débouté Monsieur ELLAMA de son action, ce dernier a interjeté appel de cette décision suspendant ainsi l'exécution de notre titre.

Afin de poursuivre l'action contentieuse engagée contre notre débiteur, je sollicite du Conseil l'autorisation de défendre en appel dans cette affaire et au besoin à agir ou défendre en cassation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 6...11.01.1983